

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1111

28 octobre 2005

SOMMAIRE

A.T.M. Lux, S.à r.l., Troisvierges	53326	MidOcean Holdco (LAF), S.à r.l., Luxembourg...	53283
AFC Finances S.A., Luxembourg	53319	Nielaster S.A., Luxembourg	53306
Agar Soparfi S.A., Luxembourg	53323	Nielaster S.A., Luxembourg	53306
Agenor S.A.H., Luxembourg	53326	Olumpios Holding S.A., Luxembourg.....	53319
Antwerp Investment S.A., Luxembourg	53298	Optimus II, Sicav, Luxembourg	53283
Atlantis Investment S.A., Luxembourg	53327	Optimus Sicav, Luxembourg.....	53283
Bill Boy Group S.A., Mamer	53305	Orgal S.A., Luxembourg	53323
Centrale Informatique S.A., Luxembourg.....	53308	Orices Participations S.A., Luxembourg	53299
CM Transports, S.à r.l., Pétange.....	53327	Orices Participations S.A., Luxembourg	53300
Cops-Vanherle, S.e.n.c., Luxembourg	53321	Pacato S.A.H., Luxembourg	53292
D.L. Partnership Antibes S.A., Senningerberg ...	53300	Pangani Holding S.A., Luxembourg	53307
Donaldson Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg ...	53299	PDR Lux Holdings, S.à r.l., Luxembourg	53321
Donaldson Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg ...	53299	Pine Logistics S.A.H., Luxembourg	53293
Effequatro S.A., Luxembourg	53320	Poesselbuer S.A.H., Fentange.....	53308
Elcom, S.à r.l., Contern	53307	Poesselbuer S.A.H., Fentange.....	53308
Energie Investissements Holding S.A., Luxem- bourg.....	53320	Poesselbuer S.A.H., Fentange.....	53308
Ensor S.A.H., Mamer.....	53306	Primus Life Company S.A., Luxembourg.....	53322
Ethofin Holding S.A., Luxembourg.....	53325	Quantico Finance S.A., Luxembourg	53325
Euroclear Investments S.A., Luxembourg.....	53300	Quantico Finance S.A., Luxembourg	53325
Field Holding S.A., Mamer	53306	Rapid Net M. Le Géant, S.à r.l., Esch-sur-Alzette.	53321
Finsweet S.A., Luxembourg	53319	REPE N°1 - Greenwich, S.à r.l., Luxembourg ...	53298
FKS Investments Holding S.A., Luxembourg	53282	Rodan S.A., Luxembourg.....	53303
FKS Investments Holding S.A., Luxembourg	53282	Ronflette S.A., Luxembourg	53321
France Capital S.A., Luxembourg	53310	Run-Off Holdings, S.à r.l., Luxembourg	53292
G.C. Matériel, S.à r.l., Kockelscheuer	53309	Santémédia Group Holding, S.à r.l., Munsbach...	53310
G.C. Matériel, S.à r.l., Kockelscheuer	53309	Santémédia Group Holding, S.à r.l., Munsbach...	53319
G.C. Matériel, S.à r.l., Kockelscheuer	53309	SCIP-Holding S.A., Luxembourg	53292
General Star Investments S.A., Luxembourg	53320	Scorpio S.A., Luxembourg	53309
Hinnova Assets S.A., Luxembourg.....	53307	Scorpio S.A., Luxembourg	53309
HNC Consulting Luxembourg Ltd, Dudelange....	53302	Scorpio S.A., Luxembourg	53309
Horizon Bleu II, S.à r.l., Luxembourg	53302	Season International S.A., Luxembourg	53305
Horizon Bleu III, S.à r.l., Luxembourg	53302	Sipam Participations S.A., Luxembourg	53328
Hydrus Investments, S.à r.l., Luxembourg	53307	Sipam Participations S.A., Luxembourg	53328
Incoden S.A., Senningerberg.....	53328	Sud Loisirs Caravanes, S.à r.l., Doncols	53328
Information, Systèmes et Développement S.à r.l., Luxembourg.....	53303	Technical Marketing + Consulting, S.à r.l., Luxem- bourg.....	53325
Ixana S.A., Luxembourg	53301	Ternova Beteiligungen A.G., Luxembourg	53323
Keryos International S.A., Luxembourg	53308	Toscaninvest Holding S.A., Luxembourg	53325
Mecanet, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	53327	Wintersport Investments Holding S.A., Luxem- bourg.....	53327

FKS INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 86.695.

L'an deux mille cinq, le dix mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FKS INVESTMENTS HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 86.695, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 mars 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 972 du 26 juin 2002, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille cent (1.100) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle du 3^e lundi de mois de septembre à 15.00 heures au 2^e mardi du mois de mai à 16 heures et pour la première fois en 2005.

2. Modification du 1^{er} alinéa de l'article 8 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2^e mardi du mois de mai à 16.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle du 3^e lundi du mois de septembre à 15.00 heures au 2^e mardi du mois de mai à 16.00 heures et ce pour la première fois en 2005.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 8 des statuts, pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 8. (premier alinéa).** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2^e mardi du mois de mai à 16.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Moreschi, S. Schieres, A. Cinarelli, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 mars 2005, vol. 430, fol. 97, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 juin 2005.

H. Hellinckx.

(051036.2/242/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

FKS INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 86.695.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 juin 2005.

H. Hellinckx.

(051037.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

OPTIMUS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R. C. Luxembourg B 64.732.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01843, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

Signature.

(047368.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

OPTIMUS II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxemburg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R. C. Luxembourg B 82.410.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01841, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

Signature.

(047369.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

MidOcean HOLDCO (LAF), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 108.693.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the thirteenth day of June.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

MidOcean PARTNERS L.P., a limited partnership governed by the laws of Cayman Islands with registered office at Mary Street, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by Mr Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10 June 2005.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of incorporation of a company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of MidOcean HOLDCO (LAF), S.à r.l.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the city of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad with unanimous approval of the shareholders.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings including, without limitation in MOP ACQUISITION (LAF) LIMITED, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by law or by these articles.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Capital. The subscribed capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, all of which are fully paid up.

The authorized corporate capital of the Company is set at twenty-four million Euro (24,000,000.- EUR) divided into nine hundred sixty thousand (960,000) ordinary shares having a nominal value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

The Board of Managers is authorised, during a period ending five years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company, in the Mémorial, Recueil C, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital by issuing shares to the existing shareholders or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, upon the exercise of conversion rights granted by the Board of Managers with the prior consent of the shareholders under the terms of convertible bonds or notes or similar instruments issued from time to time by the Company. After each increase, the subscribed capital performed in the legally required form by the Board of Managers within the limits of the authorised capital, the present article is, as consequence, to be adjusted to this amendment.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of Managers, Statutory Auditors

Art. 9. Board of Managers. The Company will be managed and administered by a board of managers (the «Board of Managers») composed of at least three members who need not be shareholders (the «Managers»).

The Managers will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by fax or by telegram another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 12. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or to the general meeting of shareholders) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

Art. 13. Delegation of Powers. The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 14. Conflict of Interests - Indemnification. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest, and such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is the shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two Managers or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, but only within the limits of such power.

Art. 16. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

Chapter IV. Meeting of Shareholders

Art. 17. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to this situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by any means of communication allowing for the transmission of a written text. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and transmit it by any means of communication allowing for the transmission of a written text it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiary, by the auditor or, more subsidiary, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Wednesday of December at 11:00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 21. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of August and ends on the last day of July in the following year.

Art. 22. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 23. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 25. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital (EUR)	Number of shares	Amount paid-in (EUR)
MidOcean PARTNERS L.P., prenamed	12,500.-	500	12,500.-
Total	12,500.-	500	12,500.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand four hundred Euro.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of July 2006.

Extraordinary general meeting

First resolution

The sole shareholder resolved to set at five (5) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for a period ending at the general meeting of shareholders approving the annual accounts for the year ending on 31 July 2006:

- 1) Mr. Christian Purslow, chartered accountant, having his address at The Grove, Warren Park, Coombe Hill, Kingston, Surrey KT2 7HX, the United Kingdom.
- 2) Mrs Tracey Wells, chartered accountant, having his address at 42 Drayton Gardens, London, SW10 9SA, the United Kingdom.
- 3) Mr. Diarmuid Cummins, Chief operating officer, having his address at Westfieldbury, Little Hadham, Hertfordshire SG11 2 AL, the United Kingdom.
- 4) Mr. Claude Beffort, director of companies, having his professional address at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.
- 5) Mr. Christian Tailleur, director of companies, having his professional address at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Second resolution

The registered office shall be at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The sole shareholder resolved to appoint PriceWaterhouseCoopers, S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 400, route d'Esch, BP 1443, L-1014 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 65.477,

as statutory auditor for a period ending at the general meeting of shareholders approving the annual accounts for the year ending on 31 July 2006.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le treize juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

MidOcean PARTNERS L.P., un *limited partnership* régi par le droit des Iles Cayman ayant son siège social à Mary Street, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Iles,

représentée par Maître Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu de d'une procuration donnée le 10 juin 2005.

Laquelle procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant agissant comme mentionné ci-dessus a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination MidOcean HOLDCO (LAF), S.à r.l.

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger avec l'accord unanime des associés.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois luxembourgeoises. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, y compris et sans limitation, MOP ACQUISITION (LAF) LIMITED ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi ou les Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

Le capital autorisé de la Société est fixé à vingt-quatre millions d'euros (24.000.000,- EUR) divisé en neuf cent soixante mille (960.000) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), chacune.

Le Conseil de Gérance est autorisé, pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication de l'acte de constitution de la Société dans le Mémorial, Recueil C, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit jusqu'à concurrence du capital autorisé, par émission de parts sociales aux associés existants ou à tout autre personne ayant été approuvé par les associés dans les conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 189 alinéa 1^{er} de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée à la suite de l'exercice des droits de conversion accordés par le Conseil de Gérance selon les conditions d'obligations convertibles ou d'autres instruments similaires émis de temps en temps par le Conseil de Gérance avec l'accord préalable des associés. Chaque fois que le Conseil de Gérance aura procédé à une augmentation du capital émis dans les formes légales et dans les limites du capital autorisé, le présent article sera adapté à la modification intervenue.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices et aux actifs de la Société et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la liquidation de la Société.

Chapitre III. Conseil de Gérance, Commissaires aux Comptes

Art. 9. Conseil de Gérance. La Société est gérée et administrée par un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») composé de trois membres au moins, associés ou non (ci-après les «Gérants»).

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui déterminent leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés (le cas échéant) et toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre Gérant ou l'assemblée générale des associés, tout autre personne, à la majorité des personnes présentes ou représentées comme président pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants par écrit, et adressé par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour ainsi qu'une indication des affaires à traiter. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit de chaque Gérant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra au Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-Verbaux des Réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société (à l'exception de ceux qui sont expressément conférés par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 13. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 14. Conflit d'Intérêts - Indemnisation. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondé de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, membre, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

La Société indemnisera tout Gérant ou fondé de pouvoirs et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérant ou de fondé de pouvoirs de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils avaient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 15. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Commissaires aux Comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas.

Chapitre IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le commissaire aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure.

Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier mercredi de décembre à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par un membre du Conseil de Gérance.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 21. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour d'août et finit le dernier jour de juillet de l'année suivante.

Art. 22. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit le bilan ainsi que le compte des profits et pertes conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ou son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société comporte plus de 25 associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale des associés.

Art. 23. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires à la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'associé unique ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 25. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
MidOcean PARTNERS L.P., prénommée	12.500,-	500	12.500,-
Total	12.500,-	500	12.500,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finira le dernier jour de juillet 2006.

Assemblée générale extraordinaire

Première résolution

L'associé unique décide de fixer à cinq (5) le nombre de Gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que Gérants pour une période se terminant à l'assemblée générale approuvant les comptes sociaux pour l'année se terminant le 31 juillet 2006:

- 1) Monsieur Christian Purslow, expert-comptable, ayant pour adresse The Grove, Warren Park, Coombe Hill, Kingston, Surrey KT2 7HX, Royaume-Uni.
- 2) Madame Tracey Wells, expert-comptable, ayant pour adresse 42 Drayton Gardens, London, SW10 9SA, Royaume-Uni.
- 3) Monsieur Diarmuid Cummins, Directeur financier, ayant pour adresse Westfieldbury, Little Hadham, Hertfordshire SG11 2 AL, Royaume-Uni.
- 4) Monsieur Claude Beffort, administrateur de sociétés, ayant pour adresse professionnelle 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.
- 5) Monsieur Christian Tailleur, administrateur de sociétés, ayant pour adresse professionnelle 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le siège social est fixé au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social 400, route d'Esch, BP 1443, L-1014 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477,

comme commissaire aux comptes pour une période se terminant à l'assemblée générale approuvant les comptes sociaux pour l'année se terminant le 31 juillet 2006.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Gauzès, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 juillet 2005, vol. 895, fol. 5, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 juin 2005.

J.-J. Wagner.

(053873.3/239/544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

PACATO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 23.604.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 25 mai 2005 à 11.00 heures à Luxembourg

Résolution

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de Monsieur Koen Lozie, Monsieur Jean Quintus et COSAFIN S.A., Administrateurs et Monsieur Noël Didier, Commissaire aux Comptes.
- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01951a. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047414.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

SCIP-HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 43.481.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08710, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(054737.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

RUN-OFF HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 781.875.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 63.441.

RECTIFICATIF

Changement d'adresse des gérants suivants:

- Monsieur Tollis Bruce, demeurant au 19, rue de la Rochefoucault, F-75009 Paris;
- Madame Petit Dominique, demeurant au 7bis, Villa Eugène Manuel, F-75116 Paris.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01563. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047417.3/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

PINE LOGISTICS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 108.690.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le quatorze juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) EURINPRO INTERNATIONAL, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social situé au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg,

représentée par Madame Karine Beeckman, employée privée, demeurant à Sint-Katelijne-Waver, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 10 juin 2005.

2) EURINPRO BELGIUM, une société anonyme de droit belge, ayant son siège social situé au 221, Boechotlaan, B-1853 Strombeek-Bever,

représentée par Madame Karine Beeckman, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 10 juin 2005.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux:

Chapitre I^{er}. - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créent une société (la «Société») sous forme de société anonyme holding qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination PINE LOGISTICS S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mille neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

Chapitre II.- Capital, Actions

Art. 5. Capital social. La Société a un capital souscrit de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en dix mille (10.000) actions sans indication de valeur nominale.

Art. 6. Forme des Actions. Les actions seront nominatives.

Un registre des actionnaires dont tout actionnaire pourra prendre connaissance sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date.

Chaque actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires.

Les transferts d'actions seront opérés par déclaration de transfert inscrite dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s). Les transferts d'actions pourront également être opérés suivant les règles sur le transport des créances de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De même, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires tout transfert mentionné dans toute correspondance ou autre document établissant le consentement du cessionnaire et du cédant.

Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires.

La Société peut émettre des certificats d'actions multiples.

Art. 7. Obligations - Obligations convertibles - Warrants. La Société peut également émettre des obligations, des obligations convertibles, des warrants ou toute autre sorte d'effets ou d'actions, dans les limites de la loi.

Art. 8. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts et par la loi pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en espèces, par émission d'obligations convertibles ou de warrants, seront offertes par préférence aux actionnaires sextants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit de souscription préférentiel devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à quinze jours.

Les porteurs d'actions sans droit de vote ont un droit de souscription préférentiel en cas d'émission de nouvelles actions avec ou sans droit de vote, sauf si l'augmentation du capital se fait par émission de deux tranches proportionnelles, une avec et une sans droit de vote, qui sont offertes aux actionnaires des deux catégories d'actions. Ces porteurs d'actions de chaque catégorie d'actions ont un droit de souscription préférentiel proportionnel au nombre d'actions détenues par eux. Ces dispositions sont également applicable en cas d'émission d'obligations convertibles ou de warrants.

Au cas où, à l'occasion de l'augmentation du capital, ce droit de souscription préférentiel n'est pas entièrement exercé, les actions restantes sont à nouveau offertes à ces actionnaires qui ont exercé le premier droit de préférence, tout en respectant la même proportionnalité. Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.

Art. 9. Rachat d'actions propres. La Société peut racheter ses propres actions.

L'acquisition et la détention de ses actions propres se fera en accord avec les conditions et dans les limites établies par la loi.

Chapitre III.- Conseil d'Administration, Commissaires aux comptes

Art. 10. Conseil d'Administration. La Société est administrée par un conseil d'administration (ci-après le «Conseil d'Administration») composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non (ci-après les «Administrateurs») et individuellement un «Administrateur»).

Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif. Les Administrateurs peuvent démissionner par avis écrit au Conseil d'Administration.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'Administrateurs, les Administrateurs restant ont le droit d'élire par un vote majoritaire un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale. L'Administrateur désigné ainsi, poursuit et termine le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige. Une réunion du Conseil d'Administration doit se réunir dans les deux semaines après une requête de deux Administrateurs à cet effet.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le Conseil d'Administration désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les Administrateurs au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par télégramme de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration peut de temps en temps déterminer.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un autre Administrateur comme son mandataire.

Art. 12. Processus décisionnel. Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si tout les Administrateurs sont présents ou représentés et sont d'accord avec l'agenda ou si, en cas de convocation préalable, la majorité des Administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion. En cas de partage de votes, l'Administrateur qui préside la réunion a la voix décisive. L'Administrateur empêché peut mandater un autre membre du Conseil d'Administration par lettre ordinaire, par télégramme, télécopie ou télex, pour une réunion. Un Administrateur ne peut représenter qu'un autre Administrateur.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs. Cette procédure est exclue pour l'approbation du projet des comptes annuels.

Art. 13. Rémunération. Le mandat d'Administrateur n'est pas rémunéré. Néanmoins, l'assemblée générale peut décider d'octroyer une rémunération aux Administrateurs, dont la période et le montant seront fixés par l'assemblée générale. Cette rémunération sera imputée sur les frais généraux de la Société. Les Administrateurs seront en tout cas indemnisés de leur frais normaux en relation avec l'exercice de leurs fonctions.

Art. 14. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par deux Administrateurs.

Art. 15. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un Administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du Fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires et mention en sera faite dans le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration en question.

La Société indemnisera tout Administrateur ou Fondé de pouvoirs et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'Administrateur ou de fondé de pouvoirs de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils avaient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 18. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur de catégorie A.

La Société est également valablement représentée par des mandataires spéciaux qui ont été désignés par le Conseil d'Administration mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 19. Commissaires aux comptes. Le contrôle de la situation financière, des comptes annuels, et de la régularité au regard de la Loi et des Statuts, des opérations à constater dans les comptes annuels, est confié à un ou plusieurs commissaires.

Les commissaires sont nommés par l'assemblée générale pour un terme renouvelable d'un (1) an. Lors de la nomination des commissaires, l'assemblée générale établit leurs rémunérations pour la durée complète de leur mandat. Cette rémunération peut seulement être modifiée avec le consentement de l'assemblée générale et du commissaire. Sous peine de dommages, un commissaire ne peut être révoqué en cours de mandat par l'assemblée générale que pour un juste motif.

Chapitre IV.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 20. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Elle a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi.

Art. 21. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le troisième mardi du mois de juin de chaque année à onze heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 22. Autres assemblées générales. Le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Une assemblée générale spéciale ou extraordinaire est convoquée, en cas de modification des Statuts et chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

Art. 23. Convocation. Toute personne devant être convoquée à une assemblée générale en vertu des présents Statuts ou de la Loi le sera par lettre recommandée envoyée au moins quinze (15) jours calendaires avant la tenue de l'assemblée. La convocation contient l'ordre du jour.

Une assemblée générale spéciale ou extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration, le ou les commissaires ou le cas échéant par le ou les liquidateur(s).

Les personnes qui assistent à une assemblée générale ou s'y font représenter sont considérées comme ayant été régulièrement convoquées. Elles peuvent également renoncer par écrit à invoquer l'absence ou l'irrégularité de la convocation avant ou après la tenue de l'assemblée générale à laquelle elles n'ont pas assisté.

Les documents requis sont mis à la disposition des personnes y ayant droit et une copie leur en est envoyée conformément aux dispositions de la Loi. Ces personnes peuvent par ailleurs, avant ou après l'assemblée générale, renoncer par écrit à invoquer l'absence de tout document ou de leur copie.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Pour être admis à l'assemblée générale, l'actionnaire doit, si la convocation l'exige, avertir le Conseil d'Administration ou le cas échéant, les liquidateurs de son intention d'y participer, au moins cinq (5) jours ouvrables avant ladite assemblée générale, par courrier, fax, e-mail ou par tout autre moyen autorisé par la Loi. Administrateurs et commissaires sont dispensés de cette formalité.

Art. 24. Ajournement de l'assemblée générale. Le Conseil d'Administration peut ajourner chaque assemblée générale ordinaire une fois pour quatre semaines. Il doit le faire sur la demande d'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social.

Art. 25. Procédure, vote. L'assemblée générale ne peut pas délibérer sur des points qui n'ont pas été portés à l'ordre du jour, à moins que tous les actionnaires soient présents ou représentés et qu'ils y consentent à l'unanimité.

Un quorum spécifique de cinquante pour cent (50%) du capital présent ou représenté est requis lors d'une assemblée générale extraordinaire ayant pour but de modifier les présents Statuts sans préjudice des exigences plus sévères prévues par la Loi. En cas d'absence de ce quorum, une deuxième assemblée générale spéciale pourra décider malgré le nombre d'actions présentes ou représentées, sans préjudice à des exigences de présence plus sévères, prévue par la Loi ou les présents Statuts.

Dans ce cas, les décisions sont valablement adoptées, quel que soit la portion du capital représentée par un vote des deux tiers au moins des voies des actionnaires présents ou représentés.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le Conseil d'Administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Chaque action donne droit à une voix.

L'exercice du droit de vote, ainsi que tout autre droit lié à la détention d'actions de la Société, est suspendu, en ce qui concerne les actions non intégralement libérées, jusqu'à ce que les libérations dûment réclamées et exigibles, soient effectuées, et dans tout autre cas prévu par la Loi et les Statuts. L'actionnaire qui reste en défaut d'effectuer les libérations exigées à la date de domiciliation est de plein droit, et sans sommation, tenu à des intérêts se montant à douze pour cent (12%) par an, à partir du jour de la domiciliation jusqu'à la date du paiement effectif.

Art. 26. Indivision - Usufruit. Au cas où une ou plusieurs actions ou autres effets appartiennent simultanément à plusieurs personnes, les droits liés à ces actions ou effets sont exercés vis-à-vis de la Société par l'intermédiaire d'une seule personne désignée par écrit par tous les ayants-droit. Jusqu'à ce que telle désignation ne soit effectuée, les droits liés à ces effets restent suspendus. La même chose se produit en cas d'usufruit.

Art. 27. Procès-verbaux. Les résolutions de l'assemblée générale sont constatées dans un procès-verbal signé par le président, les membres du bureau, et les actionnaires qui en expriment le désir. Les procurations sont annexées au procès-verbal de l'assemblée générale pour laquelle elles ont été données. Ces procès-verbaux sont insérés dans un registre spécial.

Les copies et/ou extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont signés par le président du Conseil d'Administration, un Administrateur délégué ou deux (2) Administrateurs.

Art. 28. Composition du bureau. Chaque assemblée générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou en cas d'empêchement ou d'absence de celui-ci, par un autre Administrateur ou un membre de l'assemblée générale désigné par celle-ci ou un président pro tempore.

Le Président de l'assemblée générale choisit le secrétaire.

Sur proposition du Président de l'assemblée générale, l'assemblée générale peut désigner un ou plusieurs scrutateurs.

Chapitre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 29. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

Art. 30. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Si rien n'est décidé à ce sujet, les Administrateurs en fonction seront considérés de plein droit comme liquidateurs, non seulement pour l'acceptation des notifications et significations, mais également pour liquider effectivement la Société et ce, non seulement à l'égard des tiers, mais aussi vis-à-vis des actionnaires.

L'assemblée générale détermine le mode de la liquidation.

Art. 32. Dispositions générales. Les Administrateurs, commissaires et liquidateurs domiciliés à l'étranger, sont censés, pendant toute la durée de leurs fonctions, élire domicile au siège social de la Société, où toutes les communications, significations et assignations peuvent leur être données.

Les détenteurs d'actions nominatives sont tenus d'informer la Société de tout changement de domicile. A défaut de notification, ils seront censés avoir élu domicile en leur précédent domicile.

Les samedis, dimanches et jours fériés légaux ne sont pas considérés comme des jours ouvrables en application des présents Statuts.

Chapitre VII.- Loi applicable

Art. 33. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Constat

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Souscription et paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en numéraire les montants ci-après énoncés:

Actionnaires	Capital souscrit (EUR)	Nombre d'actions	Libération (EUR)
1) EURINPRO INTERNATIONAL, prénommée	30.996,90	9.999	Entièrement
2) EURINPRO BELGIUM, prénommée.....	3,10	1	Entièrement
Total.....	31.000,00	10.000	Entièrement

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille neuf cents euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre 2005.

L'assemblée générale annuelle se réunit donc pour la première fois en 2006.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Décide de fixer à trois (3) le nombre des administrateurs et décide de nommer les personnes suivantes administrateurs pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels pour l'exercice 2009:

Administrateur de catégorie A:

- Monsieur Bart Verhaeghe, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg;

Administrateur de catégorie B:

- Monsieur Jan Van Lancker, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg;

- Monsieur Francis Hendrickx, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

2. Décide de fixer à un (1) le nombre des commissaires aux comptes et décide de nommer la personne suivante commissaire aux comptes pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels pour l'exercice 2005:

la société à responsabilité limitée HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 51.238.

3. Le siège social est fixé au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: K. Beeckman, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 juin 2005, vol. 895, fol. 5, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 juin 2005.

J.-J. Wagner.

(053869.3/239/340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

ANTWERP INVESTMENT S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 34.710.

—
RECTIFICATIF

Changement de nom et d'adresse du liquidateur:

ALTER DOMUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01562. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047419.3/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

REPE N°1 - GREENWICH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 93.156.

—
En date du 5 avril 2005, ASGARD REAL ESTATE PRIVATE EQUITY, S.à r.l., ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg a cédé 443 parts sociales de catégorie A à BUTTERFIELD MANAGEMENT SERVICES (GUERNSEY) LIMITED, ayant son siège social à Regency Court, Glatigny, Esplanade, St Peter Port, Guernsey GY1 3HW avec effet au 15 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01560. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047427.3/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

DONALDSON LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 74.029.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévu par l'article 316 de la loi sur sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 juillet 2004 de la société, DONALDSON COMPANY, INC., enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01580, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005. Signature.
(047420.3/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

DONALDSON LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 74.029.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévu par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 juillet 2003 de la société, DONALDSON COMPANY, INC., enregistrés à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01582, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005. Signature.
(047421.3/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

**ORICES PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme,
(anc. CRP INVESTMENT S.A.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 84.688.

L'an deux mille cinq, le vingt mai.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CRP INVESTMENT S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 31 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 444 du 20 mars 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel Vansimpson, administrateur de société, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank Ferron, clerc de notaire, demeurant à Bofferdange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Paule Kohn-Thibo, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Changement de la dénomination actuelle en celle de ORICES PARTICIPATIONS S.A.
- 2) Modification afférente de l'article 1.- des statuts.
- 3) Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante.

Seule et unique résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société en celle de ORICES PARTICIPATIONS S.A. et, en conséquence, le 1er alinéa de l'article 1er des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1er (1er alinéa).** Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de ORICES PARTICIPATIONS S.A.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: M. Vansimpson, F. Ferron, M.P. Thibo, J.P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, vol. 24CS, fol. 38, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2005.

J.-P. Hencks.

(050998.3/216/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

**ORICES PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme,
(anc. CRP INVESTMENT S.A.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 84.688.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, en date du 17 juin 2005.

Pour mention aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés et de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks

Notaire

(050999.3/216/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

D.L. PARTNERSHIP ANTIBES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 76.852.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 1^{er} juin 2005

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est renouvelé pour une nouvelle période statutaire expirant à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en 2011 pour statuer sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010, comme suit:

Conseil d'administration:

- M. Jean-Claude Lacombe, administrateur de sociétés, Boulogne-Billancourt (F);
- M. Quinten Dreesmann, administrateur de sociétés, Boulogne-Billancourt (F);
- M. Thierry Schmit, employé privé, Senningerberg (GDL).

Commissaire aux comptes:

- Mlle Geneviève Baue, employée privée, Senningerberg (GDL).

Pour extrait conforme

Pour D.L. PARTNERSHIP ANTIBES S.A.

Signature

L'Agent Domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01783. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047418.3/032/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

EUROCLEAR INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 24.839.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale décide de réélire comme membres du conseil d'administration Messieurs A.C. Tupker, Christian Schaack, Yasushi Watanabe et Jacques Loesch dont le mandat viendra à expiration lors de l'assemblée annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

L'assemblée générale décide de réélire comme commissaire PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. dont le mandat viendra à expiration lors de l'assemblée annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROCLEAR INVESTMENTS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07260. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047467.3/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

**IXANA S.A., Société Anonyme,
(anc. IXANA HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.385.

L'an deux mille cinq, le deux février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding IXANA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 72.385, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 22 octobre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 7 du 4 janvier 2000, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, pré-nommé, en date du 17 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 692 du 26 septembre 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Rita Biltgen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les quatre-vingt-dix (90) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Abandon du régime fiscal sur les sociétés anonymes holding régies par la loi du 31 juillet 1929 et adoption de l'objet social commercial général des sociétés de participations financières;

2.- Modification afférente de l'article 2 des statuts;

3.- Modification de la dénomination sociale en IXANA S.A.;

4.- Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts;

5.- Modification de l'article 11 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal sur les sociétés anonymes holding régies par la loi du 31 juillet 1929, d'adopter un nouvel objet et de modifier en conséquence l'article deux des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de IXANA HOLDING S.A. en IXANA S.A. et de modifier la première phrase de l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** (première phrase). Il existe une société anonyme sous la dénomination de IXANA S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article onze des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Moreschi, S. Wolter-Schieres, R. Biltgen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 février 2005, vol. 430, fol. 55, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 mai 2005.

H. Hellinckx.

(051034.3/242/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

HORIZON BLEU III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 104.924.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 21 mars 2005 que:

- l'assemblée accepte la démission avec effet immédiat de MULTIPLAN GROUP S.A./N.V./Ltd/AG comme gérant de la société;

- l'assemblée nomme M. C.W.J.M. van Erp et M. W. Laarhoven comme nouveaux gérants de la société et ceci jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 9 juin 2005.

F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03835. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049059.3/695/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

HORIZON BLEU II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 104.925.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 21 mars 2005 que:

- l'assemblée accepte la démission avec effet immédiat de MULTIPLAN GROUP S.A./N.V./Ltd/AG comme gérant de la société;

- l'assemblée nomme M. C.W.J.M. van Erp et M. W. Laarhoven comme nouveaux gérants de la société et ceci jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 9 juin 2005.

F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03833. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049060.3/695/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

HNC CONSULTING LUXEMBOURG Ltd, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 170, route de Kayl.

R. C. Luxembourg B 107.456.

Laurent Drabbe démissionne du poste du gérant technique au sein de l'entreprise à compter du 1^{er} juillet 2005.

Chantemelle, le 29 juin 2005.

L. Drabbe.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF09705. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(055055.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2005.

RODAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.303.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 6 juin 2005

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Marco Bus, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Stefano Ciccarello, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Pietro Feller, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

- HRT REVISION, S.à r.l., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque Domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01687. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047426.3/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

InSyDe, INFORMATION, SYSTEMES ET DEVELOPPEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 31, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 108.583.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le treize juin.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

- Monsieur Thierry Paccoud, économiste, né à Nancy (France), le 31 août 1956, demeurant à L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis,
- Madame Elisabeth Lamp, gestionnaire, née à Hadamar (Allemagne), le 15 novembre 1955, demeurant à D-54296 Trèves, 56, Greiffenklaustrasse (Allemagne),
- Madame Francine Turck, économiste, née à Stolberg (Allemagne), le 28 août 1969, demeurant à B-4840 Welkenraedt, 3, rue de Fromenteau (Belgique).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de INFORMATION, SYSTEMES ET DEVELOPPEMENT, S.à r.l., en abrégé InSyDe.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés.

La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le conseil, la réalisation de projets, d'études et d'analyses ainsi que toute prestation de services connexes dans les domaines économiques, sociaux et statistiques.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Thierry Paccoud, préqualifié, cinquante-cinq parts	55
2.- Madame Elisabeth Lamp, préqualifiée, trente-cinq parts	35
3.- Madame Francine Turck, préqualifiée, dix parts	10
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Entre associés les parts sont librement cessibles.

Aucune cession de parts à un tiers ne peut être effectuée sans le consentement des associés représentant les trois quarts du capital social.

Avant toute cession de parts à un non-associé, le cédant doit informer le ou les associés par lettre recommandée indiquant les noms, prénoms, profession et domicile du cessionnaire ainsi que le nombre des parts cédées et le prix fixé. Elle doit contenir également l'engagement par le cédant de consentir la cession de ses parts à tout associé qui voudra user du droit de préemption, moyennant le prix indiqué, et, à défaut d'accord moyennant le prix à arrêter par un expert à désigner d'un commun accord entre le cédant et le ou les associés intéressés sur base du rapport d'évaluation de la valeur vénale des parts.

Pendant un mois à compter de cette notification, tout associé pourra se rendre acquéreur des parts offertes au prix ainsi calculé ou au prix convenu si ce dernier est inférieur. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir les parts offertes, elles seront offertes auxdits associés en proportion de leur participation dans la société.

Dans le cas où dans le délai fixé aucun associé ne se déclarerait acquéreur, la demande de cession de parts sera soumise pour décision aux associés, lesquels statueront à la majorité des trois quarts du capital sur l'autorisation ou le refus dans les trois mois au plus tard de la proposition de cession.

A défaut d'autorisation de la cession projetée, la société sera dissoute.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'assemblée générale des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par décision de l'assemblée des associés.

Art. 8. Simple(s) mandataire(s) de la société, le ou les gérant(s) ne contracte(nt) en raison de ses/leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société; il(s) ne sera/seront responsable(s) que de l'exécution de son/leur mandat.

Art. 9. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 10. Chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix, proportionnellement au nombre de parts qu'il possède; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Le bénéfice net constaté sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci ait atteint 1/10^e du capital social.
- le solde restant est à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 14. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort, les héritiers ou bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'auraient pas été agréés doivent faire offre de vente de leurs parts sociales aux autres associés en respectant les conditions édictées à l'article 6.

Cette offre est à faire dans un délai de six (6) mois à partir du décès de l'associé.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert soit opposable à la société.

Art. 15. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 16. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 17. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2005.

53305

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 900,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et ensuite les associés présents, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, après délibération, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-1330 Luxembourg, 31, rue Grande Duchesse Charlotte.

2.- Le nombre de gérants est fixé à un (1):

Est nommé pour une durée indéterminée:

- Monsieur Thierry Paccoud, préqualifié.

La société est valablement engagée vis à vis des tiers en toutes circonstances par la signature isolée du gérant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: T. Paccoud, E. Lamp, F. Turck, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, vol. 24CS, fol. 58, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 17 juin 2005.

M. Decker.

(051544.3/241/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

SEASON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 42.535.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 3 juin 2005

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Patrick Ehrhardt de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployé jusqu'à ce jour.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet à partir de ce jour, Madame Carine Agostini, employée privée, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur et en outre nommé comme nouveau président M. Carlo Santoiemma.

Ces résolutions seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01686. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047429.3/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

BILL BOY GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 57.570.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 3 juin 2005 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortants, à savoir: F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. et HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2005;

- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 9 juin 2005.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03750. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049077.3/695/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

FIELD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 31.346.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 27 mai 2005 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortant, à savoir: F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. et HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2005;
- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 9 juin 2005.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03743. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049078.3/695/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

ENSOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 23.837.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 7 juin 2005 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortants, à savoir: F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. et HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2005;
- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 9 juin 2005.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03781. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049076.3/695/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

NIELASTER S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 80.260.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08458, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R.P. Pels / B. Zech.

(053922.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

NIELASTER S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 80.260.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08460, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R.P. Pels / B. Zech.

(053925.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

ELCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-5326 Contern, 9, rue Goell, ZAE Weiergewan.
R. C. Luxembourg B 94.715.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession de parts sociales de la société à responsabilité limitée ELCOM, S.à r.l., du 1^{er} juin 2005 que:

- Monsieur Giuseppe Giustiniani, maître-électricien, né le 9 septembre 1962 à Luxembourg, a cédé à la société anonyme de droit luxembourgeois ARMACOM S.A. établie et ayant son siège social à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer, 600 (six cents) parts sociales de la société de droit luxembourgeois ELCOM, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03727. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049321.3/850/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

HYDRUS INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 103.170.

L'adresse du siège social de l'associé suivant de la société a été modifiée comme suit:

- SCORPIUS INVESTMENTS, S.à r.l., 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

L'adresse professionnelle du gérant suivant de la société a été modifiée comme suit:

- Madame Polycheni Kotoula, gérant, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour la société
P. Kotoula
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04235. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049374.3/805/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

PANGANI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 30.440.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BF08712, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PANGANI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding
SOFINEX S.A., Société Anonyme
Signature

(054547.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

HINNOVA ASSETS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 93.705.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08679, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.
Signature

(054718.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

CENTRALE INFORMATIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 23.318.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} juin 2005

Les actionnaires de la société CENTRALE INFORMATIQUE S.A., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social le 1^{er} juin 2005, ont décidé, à l'unanimité, de prendre la résolution suivante:

Le siège social est transféré avec effet immédiat à l'adresse suivante:
4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01660. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(049500.3/503/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

KERYOS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 65.829.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08681, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(054720.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

POESSELBUER S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5832 Fentange, 42, Op der Hobuch.
R. C. Luxembourg B 23.629.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03191, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049876.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

POESSELBUER S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5832 Fentange, 42, Op der Hobuch.
R. C. Luxembourg B 23.629.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03190, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049878.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

POESSELBUER S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5832 Fentange, 42, Op der Hobuch.
R. C. Luxembourg B 23.629.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03189, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049880.2/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

53309

SCORPIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 28.238.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03187, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049914.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

SCORPIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 28.238.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03186, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049916.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

SCORPIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 28.238.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03185, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049918.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

G.C. MATERIEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 26, rue Mathias Weistroffer.
R. C. Luxembourg B 53.505.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03184, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049920.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

G.C. MATERIEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 26, rue Mathias Weistroffer.
R. C. Luxembourg B 53.505.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03183, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049921.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

G.C. MATERIEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 26, rue Mathias Weistroffer.
R. C. Luxembourg B 53.505.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03181, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049922.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

53310

FRANCE CAPITAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 47.988.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 20 avril 2005

Les mandats de Maîtres Albert Wildgen, Pierre Metzler et François Brouxel en tant qu'administrateurs de la société sont renouvelés jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le mandat du commissaire aux comptes, la société AACO, S.à r.l., réviseur d'entreprises, avec siège social à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt, est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2005.

A. Wildgen

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03920. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053189.3/280/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

SANTEMEDIA GROUP HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 87.079.

In the year two thousand and five, on the second May.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF No 1) LIMITED, incorporated under the law of Scotland, having its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, UK, acting as general partner of CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF No 1) LIMITED PARTNERSHIP, incorporated under the law of England, having its registered office at Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH (UK), acting as general partner of:

- THE THIRD CINVEN FUND (No 1) LIMITED PARTNERSHIP,
- THE THIRD CINVEN FUND (No 2) LIMITED PARTNERSHIP,
- THE THIRD CINVEN FUND (No 3) LIMITED PARTNERSHIP,
- THE THIRD CINVEN FUND (No 4) LIMITED PARTNERSHIP,
- THE THIRD CINVEN FUND (No 5) LIMITED PARTNERSHIP,

incorporated under the law of England, having their registered office at Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH (UK);

2. CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF No 2) LIMITED, incorporated under the law of Scotland, having its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, UK, acting as general partner of CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF No 2) LIMITED PARTNERSHIP, incorporated under the law of England, having its registered office at Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH (UK), acting as general partner of:

- THE THIRD CINVEN FUND DUTCH (No 1) LIMITED PARTNERSHIP,
- THE THIRD CINVEN FUND DUTCH (No 2) LIMITED PARTNERSHIP,
- THE THIRD CINVEN FUND DUTCH (No 3) LIMITED PARTNERSHIP,

incorporated under the law of England, having their registered office at Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH (UK);

3. CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF No 3) LIMITED, incorporated under the law of Scotland, having its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, UK, acting as general partner of CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF No 3) LIMITED PARTNERSHIP, incorporated under the law of England, having its registered office at Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH (UK), acting as general partner of:

- THE THIRD CINVEN FUND US (No 1) LIMITED PARTNERSHIP,
- THE THIRD CINVEN FUND US (No 2) LIMITED PARTNERSHIP,
- THE THIRD CINVEN FUND US (No 3) LIMITED PARTNERSHIP,
- THE THIRD CINVEN FUND US (No 4) LIMITED PARTNERSHIP,
- THE THIRD CINVEN FUND US (No 5) LIMITED PARTNERSHIP,

incorporated under the law of England, having their registered office at Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH (UK);

4. CINVEN NOMINEES LIMITED, incorporated under the law of England, having its registered office at Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH, UK;

5. Hugh MacGillivray Langmuir, residing at 25, avenue de Lorraine, F-78110 Le Vésinet, France;

6. Hans Peter Gangsted, residing at Jaminstrasse, 10, D-61476 Kronberg, Germany;

7. Marcus James Wood, residing at 5A Lampton House Close, Wimbledon, London SW19 5EX, UK;

8. Christian Oliver Dosch, residing at Myliusstrasse 31, D-60323 Frankfurt am Main, Germany;

9. Oliver Frey, residing at Junkernfeldstrasse 3, D-61381 Friedrichsdorf-Dillingen, Germany;

10. Nicolas Fernand Paulmier, residing at 12, rue Piccini, F-75116 Paris, France;

11. Vincent François Alexis Aslangul, residing at 1, avenue Emile Deschanel, F-75007 Paris, France;

12. Sonja Mikic, residing at Sebastian-Rinz Strasse 13, D-60323 Frankfurt am Main, Germany;
13. CEP INVESTMENT ADMINISTRATION LTD of Fort Complex, P.O. Box 543, Les Tracheries, St Sampson GY 6HJ, acting as general partner of CEP GENERAL PARTNER L.P. of P.O. Box 265 GT, Walker House Grand Cayman Island, acting as general partner of the following limited partnerships registered in Guernsey at Fort Complex, P.O. Box 543, Les Tracheries, St Sampson GY1 6HJ;
- CARLYLE EUROPE PARTNERS L.P,
 - CARLYLE EUROPE CO-INVESTMENT L.P,
 - C/D EUROPE PARTNERS L.P,
 - C/M EUROPE PARTNERS L.P;
14. CARLYLE PUBLISHING LUXEMBOURG S.C.A., a company incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, represented by its general partner CARLYLE LUXEMBOURG PARTICIPATIONS 3, S.à r.l., having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
15. CARLYLE PUBLISHING LUXEMBOURG 2 S.C.A., a company incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, represented by its general partner CARLYLE LUXEMBOURG PARTICIPATIONS 3, S.à r.l., having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
16. FCPR APAX FRANCE VI, a Fonds Commun de Placement à Risques, having its registered office at 45, avenue Kléber, 75784 Paris Cedex 16 represented by its Manager, APAX PARTNERS S.A.;
17. ALTAMIR & CIE SCA a French limited partnership limited by shares listed on the Nouveau Marché, having its registered office at 45, avenue Kléber, 75784 Paris Cedex 16 represented by its Manager, APAX PARTNERS & CIE GERANCE S.A.;
18. SANTEMEDIA MANAGEMENT SCA, a société en commandite par actions, having its registered office at 5 Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach;
19. Michael Burnett, residing at 4 Jarombek Drive, Towaco NJ 07082, USA;
20. David Mettillie, residing at 111 South Mahwah Road, Mahwah NJ 07430, USA;
21. Nigel Dyson, residing at Kingswell House, Crawley, Winchester Hampshire SO21 2 PU, UK;
22. Ian Irvine, residing at 14 Tregunter Road, London, SW10 9LR, UK;
23. Stuart Kirkland, residing at 29 Tycehurst Hill, Loughton, Essex IG10 1 BX, United-Kingdom;
- all of them duly represented by M. Alexandre Gobert, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of proxies, which proxies, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties are shareholders of SANTEMEDIA GROUP HOLDING, a société à responsabilité limitée, having its registered office in Munsbach, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 87.079, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 11 April 2002, published in the Mé-morial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1055 of 10 July 2002. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 27 May 2004 not yet published in the Mé-morial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The present meeting has been convened by registered mail sent to all shareholders on the 18 April 2005.

The appearing parties representing the majority of the shareholders of the Company and representing more than three quarters of the share capital of the Company, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Agenda

1. Amendment of article 22 of the articles of incorporation of the Company by inserting the text set out below immediately before the words «Rights of the D Shares»:

Rights of the A Shares.

Notwithstanding the actual proportion of capital of the Company represented by the A Shares, if a dividend is declared by the Company or the Company is liquidated, the holders of the A shares should be entitled to receive a dividend or a distribution on the winding-up of the Company (boni de liquidation) as though the A Shares represented forty-five (45) per cent of the capital of the Company, such dividend or distribution shall be divided pro rata amongst the holders of the A Shares.

Rights of the B Shares.

Notwithstanding the actual proportion of capital of the Company represented by the B Shares, if a dividend is declared by the Company or the Company is liquidated, the holders of the B shares should be entitled to receive a dividend or a distribution on the winding-up of the Company (boni de liquidation) as though the B Shares represented thirty three point seventy-five (33.75) per cent of the capital of the Company, such dividend or distribution shall be divided pro rata amongst the holders of the B Shares.

Rights of the C Shares.

Notwithstanding the actual proportion of capital of the Company represented by the C Shares, if a dividend is declared by the Company or the Company is liquidated, the holders of the C shares should be entitled to receive a dividend or a distribution on the winding-up of the Company (boni de liquidation) as though the C Shares eleven point twenty-five (11.25) per cent of the capital of the Company, such dividend or distribution shall be divided pro rata amongst the holders of the C Shares.

2. Amendment of the former first paragraph of article 22 of the articles of incorporation of the Company headed «Rights of the D Shares» by deleting the words «six point nine three three (6.933) per cent» and replacing with the words «seven point six three one (7.631) per cent».

3. Subsequent amendment of article 22 of the articles of incorporation of the Company.

4. Approval of the transfer of ninety-six (96) shares of class E of the Company from Mr Stephen Warshaw, born on 20 September 1948 in London (UK), residing at 29 Heathurst Road, London NW3 2RU (UK) to Mr François Mirallié, born on 30 May 1962 in Nantes (France), residing at 14, rue Vavin, F-75006 Paris (France).

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to amend article 22 of the articles of incorporation of the Company by inserting the text set out below immediately before the words «Rights of the D Shares»:

«Rights of the A Shares.

Notwithstanding the actual proportion of capital of the Company represented by the A Shares, if a dividend is declared by the Company or the Company is liquidated, the holders of the A shares should be entitled to receive a dividend or a distribution on the winding-up of the Company (boni de liquidation) as though the A Shares represented forty-five (45) per cent of the capital of the Company, such dividend or distribution shall be divided pro rata amongst the holders of the A Shares.

Rights of the B Shares.

Notwithstanding the actual proportion of capital of the Company represented by the B Shares, if a dividend is declared by the Company or the Company is liquidated, the holders of the B shares should be entitled to receive a dividend or a distribution on the winding-up of the Company (boni de liquidation) as though the B Shares represented thirty three point seventy-five (33.75) per cent of the capital of the Company, such dividend or distribution shall be divided pro rata amongst the holders of the B Shares.

Rights of the C Shares.

Notwithstanding the actual proportion of capital of the Company represented by the C Shares, if a dividend is declared by the Company or the Company is liquidated, the holders of the C shares should be entitled to receive a dividend or a distribution on the winding-up of the Company (boni de liquidation) as though the C Shares eleven point twenty-five (11.25) per cent of the capital of the Company, such dividend or distribution shall be divided pro rata amongst the holders of the C Shares.»

Second resolution

The general meeting decides to amend the first paragraph of article 22 of the articles of incorporation of the Company headed «Rights of the D Shares» by deleting the words «six point nine three three (6.933) per cent.» and replacing them with the words «seven point six three one (7.631) per cent.»

Third resolution

As a consequence of the precedent resolutions, article 22 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

«**Art. 22.** Five percent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten percent of the share capital.

Rights of the A Shares.

Notwithstanding the actual proportion of capital of the Company represented by the A Shares, if a dividend is declared by the Company or the Company is liquidated, the holders of the A shares should be entitled to receive a dividend or a distribution on the winding-up of the Company (boni de liquidation) as though the A Shares represented forty-five (45) per cent of the capital of the Company, such dividend or distribution shall be divided pro rata amongst the holders of the A Shares.

Rights of the B Shares.

Notwithstanding the actual proportion of capital of the Company represented by the B Shares, if a dividend is declared by the Company or the Company is liquidated, the holders of the B shares should be entitled to receive a dividend or a distribution on the winding-up of the Company (boni de liquidation) as though the B Shares represented thirty three point seventy-five (33.75) per cent of the capital of the Company, such dividend or distribution shall be divided pro rata amongst the holders of the B Shares.

Rights of the C Shares.

Notwithstanding the actual proportion of capital of the Company represented by the C Shares, if a dividend is declared by the Company or the Company is liquidated, the holders of the C shares should be entitled to receive a dividend or a distribution on the winding-up of the Company (boni de liquidation) as though the C Shares eleven point twenty-five (11.25) per cent of the capital of the Company, such dividend or distribution shall be divided pro rata amongst the holders of the C Shares

Rights of the D shares.

Notwithstanding the actual proportion of capital of the Company represented by the D shares, if a dividend is declared by the Company or the Company is liquidated, the holders of the D shares shall only be entitled to receive a dividend or a distribution on the winding-up of the company (boni de liquidation) as though the D shares represented seven point six three one (7.631) per cent of the capital of the Company, such dividend or distribution shall be divided pro rata amongst the holders of the D shares.

The holders of the D shares shall be entitled to receive on the liquidation of the Company a deferred dividend (hereinafter referred to as the «Management Reserve»).

On each Calculation Date, the level of the Management Reserve shall be calculated in accordance with the following formula:

$$X ((A+B+C+D) - (E+F+G)) - H$$

where:

X=the percentage interest of the D shares in the right to receive dividends in accordance with this article 22;
 A=the sum of each annual net profit as certified in the audited annual accounts of the Company;
 B=each annual loss on the repurchase by the Company of the CPECs;
 C=the cumulative interest accrued on the outstanding PECs and CPECs as certified in the audited annual accounts of the Company;

D=the cumulative repayments of principal in relation to the PECs, CPECs and Interest Free Loan;

E=EUR 219,000,000 and the initial principal amount of all Interest Free Loan;

F=a notional interest payment equal to a rate of 10 per cent per annum on the daily average of the Notional Outstanding PECs and CPECs (as defined below) each year (such an amount shall cease to accrue when the Notional Outstanding PECs and CPECs equals zero);

G=an amount of interest equal to a rate of 10 per cent, per annum on the amount of F (such an amount shall cease to accrue when the Notional Outstanding PECs and CPECs equals zero);

H=any previous dividend paid to the holders of the D shares;

For the purposes of calculating the Management Reserve pursuant to the above formula any negative amounts representing losses shall be deemed to be positive figures.

«Calculation Date» means the date on which, after payment of or provision for any other ordinary or subordinated obligations of the Company, whether privileged, secured or unsecured, but having priority in ranking to the CPECs, the Company has funds net of tax resulting from (i) payments made to the Company by one or more of its subsidiaries or any of its affiliate companies, whether dividends payments or payments of the proceeds of a sale of shares of any or all subsidiaries of the subsidiary to an unaffiliated party, or payments made for the redemption of CPECs, or (ii) a sale of all or some of the shares of any or all its subsidiaries by the Company to an unaffiliated party. (In each case however the funds shall not result from a sale of shares to the management of the Company or its subsidiaries or affiliates in the frame of establishing an employee stock option plan).

«CPECs» means the convertible preferred equity certificates issued by the Company (on 28 June 2002: 5,243,944 CPECs) together with any other CPECs that the Company may issue on the same or similar terms;

«Interest Free Loan» means the interest free loan of an aggregate amount of thirty million nine hundred and forty nine thousand two hundred and eighty point fifty euros (EUR 30,949,280.50) subscribed for by holders of the A shares, the B shares, the C shares, the D shares and the E shares on or before the date hereof;

«Notional Outstanding PECs and CPECs» means for these purposes a deemed amount of EUR 116,644,950 of PECs and a deemed amount of EUR 102,355,050 of CPECs less the proceeds paid to the holders of such an amount of PECs and CPECs relating to the repurchase of such an amount of PECs and CPECs (such amount shall be for the avoidance of doubt equal to the nominal value plus any premium paid);

«PECs» means the preferred equity certificates issued by the Company (on 28 June 2002: 2,836,056 PECs, on 19 July 2002: 2,800,000 PECs, on 29 July 2002: 340,000 PECs) together with any other PECs that the Company may issue on the same or similar terms.

The amount of Management Reserve may increase or decrease from time to time. If on calculation of the reserve, the result is negative, no amount will be payable (at that time) to the holders of the D shares. The Management Reserve will be distributed to the holders of the D shares on liquidation of the Company.

Rights of the E shares.

Notwithstanding the actual proportion of capital of the Company represented by the E shares, if a dividend is declared by the Company or the Company is liquidated, the holders of the E shares shall only be entitled to receive a dividend or a distribution on the winding-up of the company (boni de liquidation) as though the E shares represented two point three six nine (2.369) per cent of the capital of the Company, such dividend or distribution shall be divided pro rata amongst the holders of the E shares.

The holders of the E shares shall be entitled to receive on the liquidation of the Company a deferred dividend (hereinafter referred to as the «Management Reserve»).

On each Calculation Date, the level of the Management Reserve shall be calculated in accordance with the following formula:

$$M ((A+B+C+D) - (E+F+G)) - H$$

where:

M=the percentage interest of the E shares in the right to receive dividends in accordance with this article 22;

A=the sum of each annual net profit as certified in the audited annual accounts of the Company;

B=each annual loss on the repurchase by the Company of the CPECs;

C=the cumulative interest accrued on the outstanding PECs and CPECs as certified in the audited annual accounts of the Company;

D=the cumulative repayments of principal in relation to the PECs, CPECs and Interest Free Loan;

E=EUR 219,000,000 and the initial principal amount of all Interest Free Loan;

F=a notional interest payment equal to a rate of 10 per cent per annum on the daily average of the Notional Outstanding PECs and CPECs (as defined below) each year (such an amount shall cease to accrue when the Notional Outstanding PECs and CPECs equals zero);

G=an amount of interest equal to a rate of 10 per cent, per annum on the amount of E (such an amount shall cease to accrue when the Notional Outstanding PECs and CPECs equals zero);

H=any previous dividend paid to the holders of the E shares;

For the purposes of calculating the Management Reserve pursuant to the above formula any negative amounts representing losses shall be deemed to be positive figures.

«Calculation Date» means the date on which, after payment of or provision for any other ordinary or subordinated obligations of the Company, whether privileged, secured or unsecured, but having priority in ranking to the CPECs, the Company has funds net of tax resulting from (i) payments made to the Company by one or more of its subsidiaries or any of its affiliate companies,

whether dividends payments or payments of the proceeds of a sale of shares of any or all subsidiaries of the subsidiary to an unaffiliated party, or payments made for the redemption of CPECs, or (ii) a sale of all or some of the shares of any or all its subsidiaries by the Company to an unaffiliated party. (In each case however the funds shall not result from a sale of shares to the management of the Company or its subsidiaries or affiliates in the frame of establishing an employee stock option plan).

«CPECs» means the convertible preferred equity certificates issued by the Company (on 28 June 2002: 5,243,944 CPECs) together with any other CPECs that the Company may issue on the same or similar terms;

«Interest Free Loan» means the interest free loan of an aggregate amount of thirty million nine hundred and forty nine thousand two hundred and eighty point fifty euros (EUR 30,949,280.50) subscribed for by holders of the A shares, the B shares, the C shares, the D shares and the E shares on or before the date hereof;

«Notional Outstanding PECs and CPECs» means for these purposes a deemed amount of EUR 116,644,950 of PECs and a deemed amount of EUR 102,355,050 of CPECs less the proceeds paid to the holders of such an amount of PECs and CPECs relating to the repurchase of such an amount of PECs and CPECs (such amount shall be for the avoidance of doubt equal to the nominal value plus any premium paid);

«PECs» means the preferred equity certificates issued by the Company (on 28 June 2002: 2,836,056 PECs, on 19 July 2002: 2,800,000 PECs, on 29 July 2002: 340,000 PECs) together with any other PECs that the Company may issue on the same or similar terms.

The amount of Management Reserve may increase or decrease from time to time. If on calculation of the reserve, the result is negative, no amount will be payable (at that time) to the holders of the E shares. The Management Reserve will be distributed to the holders of the E shares on liquidation of the Company.»

Fourth resolution

The general meeting decides to approve the transfer of ninety-six (96) shares of class E of the Company from Mr Stephen Warshaw, born on 20 September 1948 in London (UK), residing at 29 Heathurst Road, London NW3 2RU (UK) to Mr François Mirallié, born on 30 May 1962 in Nantes (France), residing at 14, rue Vavin, F-75006 Paris (France).

There being no further business, the meeting is terminated at 15.30.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le deux mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF No 1) LIMITED, constituée en vertu des lois écossaises, ayant son siège social à 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, UK, agissant comme general partner de CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF No 1) LIMITED PARTNERSHIP, constituée en vertu des lois anglaises et ayant son siège social à Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH (UK), agissant comme general partner de:

- THE THIRD CINVEN FUND (No 1) LIMITED PARTNERSHIP,
- THE THIRD CINVEN FUND (No 2) LIMITED PARTNERSHIP,
- THE THIRD CINVEN FUND (No 3) LIMITED PARTNERSHIP,
- THE THIRD CINVEN FUND (No 4) LIMITED PARTNERSHIP,
- THE THIRD CINVEN FUND (No 5) LIMITED PARTNERSHIP,

constituées en vertu des lois anglaises, ayant leur siège social à Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH (UK);

2. CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF No 2) LIMITED, constituée en vertu des lois écossaises, ayant son siège social à 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, UK, agissant comme general partner de CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF No 2) LIMITED PARTNERSHIP, constituée en vertu des lois anglaises, ayant son siège social à Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH (UK), agissant comme general partner de:

- THE THIRD CINVEN FUND DUTCH (No 1) LIMITED PARTNERSHIP,
 - THE THIRD CINVEN FUND DUTCH (No 2) LIMITED PARTNERSHIP,
 - THE THIRD CINVEN FUND DUTCH (No 3) LIMITED PARTNERSHIP,
- constituées en vertu des lois anglaises, ayant leur siège social à Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH (UK);

3. CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF No 3) LIMITED, constituée en vertu des lois écossaises, ayant son siège social à 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, UK, agissant comme general partner de CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF No 3) LIMITED PARTNERSHIP, constituée en vertu des lois anglaises, ayant son siège social à Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH (UK), agissant comme general partner de:

- THE THIRD CINVEN FUND US (No 1) LIMITED PARTNERSHIP,

- THE THIRD CINVEN FUND US (No 2) LIMITED PARTNERSHIP,
 - THE THIRD CINVEN FUND US (No 3) LIMITED PARTNERSHIP,
 - THE THIRD CINVEN FUND US (No 4) LIMITED PARTNERSHIP,
 - THE THIRD CINVEN FUND US (No 5) LIMITED PARTNERSHIP,
 constituées selon les lois anglaises, ayant leur siège social à Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH (UK);

4. CINVEN NOMINEES LIMITED, existant sous la loi anglaise, ayant son siège social à Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH,UK.;

5. Hugh MacGillivray Langmuir, demeurant au 25, avenue de Lorraine, F-78110 Le Vésinet, France;

6. Hans Peter Gangsted, demeurant à Jaminstrasse, 10, D-61476 Kronberg, Allemagne;

7. Marcus James Wood, demeurant au 52, avenue Victor Hugo, F-75116 Paris, France;

8. Christian Oliver Dosch, demeurant à Myliusstrasse 31, D-60323 Frankfurt am Main, Allemagne;

9. Oliver Frey, demeurant à Junkernfeldstrasse 3, D-61381 Friedrichsdorf-Dillingen, Allemagne;

10. Nicolas Fernand Paulmier, demeurant au 12, rue Piccini, F-75116 Paris, France;

11. Vincent François Alexis Aslangul, demeurant à 1, avenue Emile Deschanel, F-75007 Paris, France;

12. Sonja Mikic, demeurant à Sebastian-Rinz Strasse 13, D-60323 Frankfurt am Main, Germany;

13. CEP INVESTMENT ADMINISTRATION LTD of Fort Complex, P.O. Box 543, Les Tracheries, St Sampson GY 6HJ, agissant en tant que general partner de CEP GENERAL PARTNER L.P. P.O. Box 265 GT, Walker House Grand Cayman Island, agissant en tant que general partner des limited partnerships suivantes enregistrées à Guernsey, Fort Complex, P.O. Box 543, Les Tracheries, St Sampson GY1 6HJ,

- CARLYLE EUROPE PARTNERS L.P.,

- CARLYLE EUROPE CO-INVESTMENT L.P.,

- C/D EUROPE PARTNERS L.P.,

- C/M EUROPE PARTNERS L.P.;

14. CARLYLE PUBLISHING LUXEMBOURG S.C.A., une société existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, représenté par son general partner CARLYLE LUXEMBOURG PARTICIPATIONS 3, S.à r.l., ayant son siège social à 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

15. CARLYLE PUBLISHING LUXEMBOURG 2 S.C.A., une société existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, représenté par son general partner CARLYLE LUXEMBOURG PARTICIPATIONS 3, S.à r.l., ayant son siège social à 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

16. FCPR APAX FRANCE VI, un Fonds Commun de Placement à Risques, ayant son siège social à 45, avenue Kléber, 75784 Paris Cedex 16, représenté par son Gérant, APAX PARTNERS S.A.;

17. ALTAMIR & CIE SCA, une société française listée sur le Nouveau Marché, ayant son siège social à 45, avenue Kléber, 75784 Paris Cedex 16, représentée par son Gérant APAX PARTNERS & CIE GERANCE S.A.;

18. SANTEMEDIA MANAGEMENT SCA, une société en commandite par actions ayant son siège social au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach;

19. Michael Burnett, résidant au 4 Jarombek Drive, Towaco NJ 07082, E.U.A.;

20. David Mettillie, résidant au 111 South Mahwah Road, Mahwah NJ 07430, E.U.A.;

21. Nigel Dyson, résidant à Kingswell House, Crawley, Winchester Hampshire SO212PU, R.U.;

22. Ian Irvine, résidant au 14 Tregunter Road, London, SW10 9LR, R.U.;

23. Stuart Kirkland, résidant au 29 Tycehurst Hill, Loughton, Essex IG10 1 BX, R.U.;

toutes représentées par M. Alexandre Gobert, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé. Les procurations signées ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné resteront annexés au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants sont des associés de la Société à responsabilité limitée SANTEMEDIA GROUP HOLDING, ayant son siège social à Munsbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.079, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1055 du 10 juillet 2002. Les statuts ont été modifié pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 mai 2004 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La présente assemblée a été convoquée par lettres recommandées avec accusé de réception envoyées à tous les associés de la Société en date du 18 avril 2005.

Les comparants représentant la majorité des associés de la Société et représentant plus des trois quarts du capital social de la Société, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Modification de l'article 22 des statuts de la Société par l'insertion du texte ci-dessous immédiatement avant les mots «Droits des parts sociales de catégorie D»:

Droits des parts sociales de catégorie A.

Indépendamment de la proportion réelle des parts sociales de catégorie A dans le capital social de la Société, si un dividende est déclaré par la Société ou si la Société est liquidée, les détenteurs des parts sociales de catégorie A auront droit à un dividende ou un boni de liquidation correspondant à une proportion de quarante-cinq (45) pour cent du capital social de la Société, un tel dividende ou une telle distribution devant être divisé au pro rata parmi les détenteurs des parts sociales de catégorie A.

Droits des parts sociales de catégorie B.

Indépendamment de la proportion réelle des parts sociales de catégorie B dans le capital social de la Société, si un dividende est déclaré par la Société ou si la Société est liquidée, les détenteurs des parts sociales de catégorie B auront droit à un dividende ou un boni de liquidation correspondant à une proportion de trente-trois virgule soixante-quinze (33,75) pour cent du capital social de la Société, un tel dividende ou une telle distribution devant être divisé au pro rata parmi les détenteurs des parts sociales de catégorie B.

Droits des parts sociales de catégorie C.

Indépendamment de la proportion réelle des parts sociales de catégorie C dans le capital social de la Société, si un dividende est déclaré par la Société ou si la Société est liquidée, les détenteurs des parts sociales de catégorie C auront droit à un dividende ou un boni de liquidation correspondant à une proportion de onze virgule vingt-cinq (11,25) pour cent du capital social de la Société, un tel dividende ou une telle distribution devant être divisé au pro rata parmi les détenteurs des parts sociales de catégorie C.

2. Modification du premier paragraphe de l'article 22 des statuts de la Société intitulé «Droits des parts sociales de catégorie D» par la suppression des mots «six virgule neuf cent trente-trois (6,933) pour cent» et leur remplacement par les mots «sept virgule six cent trente et un (7,631) pour cent.»;

3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 22 des statuts de la Société intitulé «Droits des parts sociales de catégorie D»;

4. Approbation du transfert de quatre-vingt-seize (96) parts sociales de catégorie E de M. Stephen Warshaw, né le 20 septembre 1948 à Londres (R.U.), demeurant 29 Heathurst Road, Londres NW3 2RU (R.U.) à M. François Mirallié, né le 30 mai 1962 à Nantes (France), demeurant 14, rue Vavin F-75006 Paris (France).

L'assemblée générale des Associés, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 22 des statuts de la Société par l'insertion du texte ci-dessous immédiatement avant les mots «Droits des parts sociales de catégorie D»:

«Droits des parts sociales de catégorie A.

Indépendamment de la proportion réelle des parts sociales de catégorie A dans le capital social de la Société, si un dividende est déclaré par la Société ou si la Société est liquidée, les détenteurs des parts sociales de catégorie A auront droit à un dividende ou un boni de liquidation correspondant à une proportion de quarante-cinq (45) pour cent du capital social de la Société, un tel dividende ou une telle distribution devant être divisé au pro rata parmi les détenteurs des parts sociales de catégorie A.

Droits des parts sociales de catégorie B.

Indépendamment de la proportion réelle des parts sociales de catégorie B dans le capital social de la Société, si un dividende est déclaré par la Société ou si la Société est liquidée, les détenteurs des parts sociales de catégorie B auront droit à un dividende ou un boni de liquidation correspondant à une proportion de trente-trois virgule soixante-quinze (33,75) pour cent du capital social de la Société, un tel dividende ou une telle distribution devant être divisé au pro rata parmi les détenteurs des parts sociales de catégorie B.

Droits des parts sociales de catégorie C.

Indépendamment de la proportion réelle des parts sociales de catégorie C dans le capital social de la Société, si un dividende est déclaré par la Société ou si la Société est liquidée, les détenteurs des parts sociales de catégorie C auront droit à un dividende ou un boni de liquidation correspondant à une proportion de onze virgule vingt-cinq (11,25) pour cent du capital social de la Société, un tel dividende ou une telle distribution devant être divisé au pro rata parmi les détenteurs des parts sociales de catégorie C.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 22 des statuts de la Société intitulé «Droits des parts sociales de catégorie D» par la suppression des mots «six virgule neuf cent trente-trois (6,933) pour cent» et leur remplacement par les mots «sept virgule six cent trente et un (7,631) pour cent.».

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 22 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve statutaire jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Droits des parts sociales de catégorie A.

Indépendamment de la proportion réelle des parts sociales de catégorie A dans le capital social de la Société, si un dividende est déclaré par la Société ou si la Société est liquidée, les détenteurs des parts sociales de catégorie A auront droit à un dividende ou un boni de liquidation correspondant à une proportion de quarante-cinq (45) pour cent du capital social de la Société, un tel dividende ou une telle distribution devant être divisé au pro rata parmi les détenteurs des parts sociales de catégorie A.

Droits des parts sociales de catégorie B.

Indépendamment de la proportion réelle des parts sociales de catégorie B dans le capital social de la Société, si un dividende est déclaré par la Société ou si la Société est liquidée, les détenteurs des parts sociales de catégorie B auront droit à un dividende ou un boni de liquidation correspondant à une proportion de trente-trois virgule soixante-quinze (33,75) pour cent du capital social de la Société, un tel dividende ou une telle distribution devant être divisé au pro rata parmi les détenteurs des parts sociales de catégorie B.

Droits des parts sociales de catégorie C.

Indépendamment de la proportion réelle des parts sociales de catégorie C dans le capital social de la Société, si un dividende est déclaré par la Société ou si la Société est liquidée, les détenteurs des parts sociales de catégorie C auront droit à un dividende ou un boni de liquidation correspondant à une proportion de onze virgule vingt-cinq (11,25) pour cent du capital social de la Société, un tel dividende ou une telle distribution devant être divisé au pro rata parmi les détenteurs des parts sociales de catégorie C.

Droits des parts sociales de catégorie D.

Indépendamment de la proportion réelle des parts sociales de catégorie D dans le capital social de la Société, si un dividende est déclaré par la Société ou si la Société est liquidée, les détenteurs des parts sociales de catégorie D auront droit à un dividende ou un boni de liquidation correspondant à une proportion de sept virgule six cent trente et un (7,631) pour cent du capital social de la Société, un tel dividende ou une telle distribution devant être divisé au pro rata parmi les détenteurs des parts sociales de catégorie D.

Les détenteurs des parts sociales de catégorie D auront droit, en cas de liquidation de la Société, à un dividende différé (ci-après «Réserve de Gestion»).

Lors de chaque Date de Calcul, le niveau de la Réserve de Gestion sera calculé selon la formule suivante:

$$X ((A+B+C+D) - (E+F+G)) - H$$

où:

X=le pourcentage des droits des parts sociales de catégorie D ayant le droit de recevoir des dividendes conformément au présent article 22;

A=la somme de chaque bénéfice net annuel telle que certifiée dans les comptes annuels audités de la Société;

B=chaque perte annuelle sur le rachat par la Société des CPECs;

C=les intérêts cumulatifs échus sur les PECs et CPECs dûs tels que certifiés dans les comptes annuels audités de la Société;

D=les remboursements cumulatifs du principal concernant les PECs, CPECs et Interest Free Loan;

E=EUR 219.000.000 et le montant principal original de tout l'Interest Free Loan;

F=un paiement des intérêts notionnels égal à un taux de 10 pour cent par an sur la moyenne quotidienne des Notional Outstanding PECs et CPECs (tels que définis ci-après) chaque année (ce montant cessera d'augmenter quand les Notional Outstanding PECs et CPECs auront une valeur égale à zéro);

G=un montant d'intérêts égal à un taux de 10 pour cent par an du montant de F (ce montant cessera d'augmenter lorsque les Notional Outstanding PECs et CPECs auront une valeur égale à zéro);

H=tout dividende antérieur payé aux détenteurs des parts sociales de catégorie D.

Pour le calcul de la Réserve de Gestion en utilisant la formule ci-dessus, tout montant négatif représentant des pertes sera réputé chiffre positif.

«Date de Calcul» signifie la date à laquelle, après paiement du ou provision (faite) pour tout autre titre subordonné de la Société, privilégié ou non, garanti ou non, mais ayant un rang prioritaire aux CPECs, la Société possède des fonds nets d'impôt résultant de (i) paiements faits à la Société par une ou plusieurs de ses filiales ou succursales, qu'il s'agisse de dividendes payés ou de paiements du produit d'une vente de participations dans une ou toutes les filiales d'une filiale à une partie non-affiliée, ou des paiements faits pour le remboursement/rachat des CPECs, ou (ii) une vente de toutes ou certaines participations de toutes ou certaines de ses filiales par la Société à une partie non-affiliée. (Dans tous les cas, cependant, les fonds ne sauraient résulter d'une vente des parts sociales aux gérants de la Société ou ses filiales ou succursales en vue d'établir un plan d'options pour les employés).

«CPECs» signifie les convertible preferred equity certificates émis par la Société (en date du 28 juin 2002: 5.243.944 CPECs) ainsi que tout autre CPEC que la Société pourrait émettre dans les mêmes conditions ou des conditions similaires;

«Interest Free Loan» signifie le prêt sans intérêt d'un montant total de trente million neuf cent quarante neuf mille deux cent quatre-vingt euros et cinquante centimes (EUR 30.949.280,50,-) souscrit par les détenteurs des parts sociales de catégorie A, de catégorie B, de catégorie C, de catégorie D et de catégorie E avant ou en date de la présente assemblée générale des Associés;

«Notional Outstanding PECs et CPECs» signifie, dans le présent article, un montant estimé à cent seize millions six cent quarante-quatre mille neuf cent cinquante euros (EUR 116.644.950,-) de PECs et un montant estimé à cent deux millions trois cent cinquante-cinq mille cinquante euros (EUR 102.355.050,-) de CPECs déduction faite du produit payé aux détenteurs des PECs et CPECs relatif au rachat desdits PECs et CPECs (un tel montant sera, pour éviter toute confusion, égal à la valeur nominale plus toute prime payée);

«PECs» signifie les preferred equity certificates émis par la Société (en date du 28 juin 2002: 2.836.056 PECs, en date du 19 juillet 2002: 2.800.000 PECs, en date du 29 juillet 2002: 340.000 PECs) ainsi que tout autre PEC que la Société pourrait émettre dans les mêmes conditions ou des conditions similaires.

Le montant de la Réserve de Gestion pourrait augmenter ou diminuer de temps en temps. Si en faisant le calcul de la réserve, le résultat est négatif, aucun montant ne sera payable (à ce moment-là) aux détenteurs des parts sociales de catégorie D. La Réserve de Gestion sera distribuée aux détenteurs des parts de catégorie D lors de la liquidation de la Société.

Droits des parts sociales de catégorie E.

Indépendamment de la proportion réelle des parts sociales de catégorie E dans le capital social de la Société, si un dividende est déclaré par la Société ou si la Société est liquidée, les détenteurs des parts sociales de catégorie E auront droit à un dividende ou un boni de liquidation correspondant à une proportion de deux virgule trois cent soixante-neuf (2,369) pour cent du capital social de la Société, un tel dividende ou une telle distribution devant être divisé au pro rata parmi les détenteurs des parts sociales de catégorie E.

Les détenteurs des parts sociales de catégorie E auront droit, en cas de liquidation de la Société, à un dividende différé (ci-après «Réserve de Gestion»).

Lors de chaque Date de Calcul, le niveau de la Réserve de Gestion sera calculé selon la formule suivante:

$$M ((A+B+C+D) - (E+F+G)) - H$$

où:

X=le pourcentage des droits des parts sociales de catégorie E ayant le droit de recevoir des dividendes conformément au présent article 22;

A=la somme de chaque bénéfice net annuel telle que certifiée dans les comptes annuels audités de la Société;

B=chaque perte annuelle sur le rachat par la Société des CPECs;

C=les intérêts cumulatifs échus sur les PECs et CPECs dûs tels que certifiés dans les comptes annuels audités de la Société;

D=les remboursements cumulatifs du principal concernant les PECs, CPECs et Interest Free Loan;

E=EUR 219.000.000 et le montant principal original de tout l'Interest Free Loan;

F=un paiement des intérêts notionnels égal à un taux de 10 pour cent par an sur la moyenne quotidienne des Notional Outstanding PECs et CPECs (tels que définis ci-après) chaque année (ce montant cessera d'augmenter quand les Notional Outstanding PECs et CPECs auront une valeur égale à zéro);

G=un montant d'intérêts égal à un taux de 10 pour cent par an du montant de E (ce montant cessera d'augmenter lorsque les Notional Outstanding PECs et CPECs auront une valeur égale à zéro);

H=tout dividende antérieur payé aux détenteurs des parts sociales de catégorie E.

Pour le calcul de la Réserve de Gestion en utilisant la formule ci-dessus, tout montant négatif représentant des pertes sera réputé chiffre positif.

«Date de Calcul» signifie la date à laquelle, après paiement du ou provision (faite) pour tout autre titre subordonné de la Société, privilégié ou non, garanti ou non, mais ayant un rang prioritaire aux CPECs, la Société possède des fonds nets d'impôt résultant de (i) paiements faits à la Société par une ou plusieurs de ses filiales ou succursales, qu'il s'agisse de dividendes payés ou de paiements du produit d'une vente de participations dans une ou toutes les filiales d'une filiale à une partie non-affiliée, ou des paiements faits pour le remboursement/rachat des CPECs, ou (ii) une vente de toutes ou certaines participations de toutes ou certaines de ses filiales par la Société à une partie non-affiliée. (Dans tous les cas, cependant, les fonds ne sauraient résulter d'une vente des parts sociales aux gérants de la Société ou ses filiales ou succursales en vue d'établir un plan d'options pour les employés).

«CPECs» signifie les convertible preferred equity certificates émis par la Société en date du 28 juin 2002: 5.243.944 CPECs ainsi que tout autre CPEC que la Société pourrait émettre dans les mêmes conditions ou des conditions similaires;

«Interest Free Loan» signifie le prêt sans intérêt d'un montant total de trente million neuf cent quarante neuf mille deux cent quatre-vingt euros et cinquante centimes (EUR 30.949.280,50,-) souscrit par les détenteurs des parts sociales de catégorie A, de catégorie B, de catégorie C, de catégorie D et de catégorie E avant ou en date de la présente assemblée générale des Associés;

«Notional Outstanding PECs et CPECs» signifie, dans le présent article, un montant estimé à cent seize millions six cent quarante quatre mille neuf cent cinquante euros (EUR 116.644.950,-) de PECs et un montant estimé à cent deux millions trois cent cinquante-cinq mille cinquante euros (EUR 102.355.050,-) de CPECs déduction faite du produit payé aux détenteurs des PECs et CPECs relatif au rachat desdits PECs et CPECs (un tel montant sera, pour éviter toute confusion, égal à la valeur nominale plus toute prime payée);

«PECs» signifie les preferred equity certificates émis par la Société en date du 28 juin 2002: 2.836.056 PECs, en date du 19 juillet 2002: 2.800.000 PECs, en date du 29 juillet 2002: 340.000 PECs ainsi que tout autre PEC que la Société pourrait émettre dans les mêmes conditions ou des conditions similaires.

Le montant de la Réserve de Gestion pourrait augmenter ou diminuer de temps en temps. Si en faisant le calcul de la réserve, le résultat est négatif, aucun montant ne sera payable (à ce moment-là) aux détenteurs des parts sociales de catégorie E. La Réserve de Gestion sera distribuée aux détenteurs des parts de catégorie E lors de la liquidation de la Société.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'approuver le transfert de quatre-vingt-seize (96) parts sociales de catégorie E de M. Stephen Warshaw, né le 20 septembre 1948 à Londres (R.U.), demeurant 29 Heathurst Road, Londres NW3 2RU (R.U.) à M. François Mirallié, né le 30 mai 1962 à Nantes (France), demeurant 14, rue Vavin, F-75006 Paris (France).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Gobert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, vol. 148S, fol. 38, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2005.

J. Elvinger.

(054542.3/211/564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

SANTEMEDIA GROUP HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 87.079.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

J. Elvinger.

(054544.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

OLUMPIOS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 58.944.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04709, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(051819.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

AFC FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 67.582.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08709, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(054721.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

FINSWEET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.643.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 3 juin 2005

Première résolution

L'assemblée a la douleur d'apprendre le décès de Monsieur Lino Berti, survenu le 7 décembre 2004. Monsieur Lino Berti avait la fonction d'administrateur de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Patrick Ehrhardt de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter sa démission. L'assemblée générale le remercie et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de pourvoir au remplacement de ces administrateurs en appelant aux fonctions d'administrateurs avec effet immédiat:

- M. Pietro Feller, employé privé, demeurant à Luxembourg, Administrateur;
- M. Marco Gostoli, employé privé, demeurant à Luxembourg, Administrateur.

Leurs mandats ayant la même échéance que leurs prédécesseurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conoforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01684. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047431.3/024/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

53320

GENERAL STAR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 76.065.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 3 juin 2005

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Patrick Ehrhardt de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet à partir de ce jour, Mademoiselle Corine Watteyne, employée privée, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Ces résolutions seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01682. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047434.3/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

EFFEQUATRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.608.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 3 juin 2005

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Patrick Ehrhardt de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployé jusqu'à ce jour.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet à partir de ce jour, Monsieur Marco Gostoli, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Ces résolutions seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01680. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047436.3/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

ENERGIE INVESTISSEMENTS HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 74.919.

Constituée suivant acte reçu par M^e Jacques Delvaux, Notaire de Résidence à Luxembourg, le 7 mars 2000, publié au Mémorial C 493 du 12 juillet 2000.

Statuts modifiés suivant actes reçus par M^e Jacques Delvaux, Notaire de résidence à Luxembourg:

- le 11 juillet 2000, publié au Mémorial C N° 18 du 11 janvier 2001;

- le 28 novembre 2000, publié au Mémorial C N° 490 du 29 juin 2001.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 mai 2005

Quatrième résolution

L'Assemblée renouvelle pour un terme de six ans, venant à expiration au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2011, les mandats de Hubert Fabri, Philippe de Traux et de Marc Hubert, Administrateurs sortants.

Signatures

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07078. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053083.3/850/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

53321

PDR LUX HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

Capital social: USD 112.265.000,-

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 92.055.

Les parts sociales (i.e. 2.245.300,-) de PDR LUX HOLDINGS, S.à r.l. (la «Société») ont été cédées par IDT INTERNATIONAL TELECOM INC., société anonyme, ayant son siège social à 520, Broad Street, Newark, New Jersey, 07102 USA à HOMER DUTCH HOLDINGS BV, une société constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à 3, Van Vollenhovenstraat, 3016Be Rotterdam, Pays-Bas.

Cette cession est intervenue le 26 mai 2005 et a été dûment acceptée par la Société conformément à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Suite à cette cession, les parts sociales de la Société (i.e. 2.245.300,-) sont détenues intégralement par HOMER DUTCH HOLDINGS BV.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02585. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053174.3/280/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

RONFLETTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 100.595.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF00130, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour RONFLETTE S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(056987.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

RAPID NET M. LE GEANT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 89, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 16.501.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, réf. LSO-BG00452, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour RAPID NET M. LE GEANT, S.à r.l.

Signature

(056995.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

COPS-VANHERLE, Société en nom collectif.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 108.508.

STATUTS

Fait à la date du 15 mai 2005.

Les Constituants:

1 - Monsieur Bart Cops, commerçant, né le 5 septembre 1974,
Résidant à B-3550 Heusden Zolder, Terlaenenlaan n° 12.

2 - Monsieur Nico Vanherle, broker, né le 4 décembre 1973,
Résidant à B-3512 Stevoort, Kolmenstraat n° 145.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les Constituants et tous ceux qui pourraient devenir Associés par la suite, une Société en Nom Collectif qui sera régie par les Lois luxembourgeoises relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat

Art. 3. La Société prendra comme dénomination COPS-VANHERLE, société en nom collectif, agissant sous l'enseigne commerciale FIROS BENELUX S.e.n.c.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
Elle pourra être dissoute sur simple décision des Associés.

Art. 5. Le Siège Social est établi au Luxembourg. Il pourra être transféré dans n'importe quelle autre localité du Grand-Duché sur simple décision des Associés.

Art. 6. Le Capital social a été établi à EUR 2.500,- deux mille cinq cent euros, divisé en cent parts de vingt-cinq (25,- EUR) chacune.

Souscription du capital

1 - Monsieur Bart Cops	30 parts
2 - Monsieur Nico Vanherle	70 parts
Total (cent parts sociaux).	100 parts

Toutes les parts ont été libérées totalement par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cent (EUR 2.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la nouvelle Société.

Art. 7. La Société est administrée par un ou plusieurs Gérants, Associés ou non.
Ils peuvent être nommés pour un terme illimité.
Les Gérants sont rééligibles.

Art. 8. Chaque année, le 31 décembre, il sera fait par la Gérance un inventaire de l'Actif et du Passif de la Société ainsi que le bilan et le Compte des Profits et des Pertes.

Le Bénéfice Net, déduction faite de tous frais généraux et amortissements, est à la disposition de l'Assemblée Générale de la Société.

Art. 9. Pour tous les points non expressément prévus dans les présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Tous les frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa Constitution ont été réglés.

Assemblée générale

Et ensuite les Associés, présents ou représentés, représentant l'intégralité du Capital social, se considérant tous comme valablement convoqués, se sont réunis en Assemblée Générale et ont pris avec l'unanimité les résolutions suivantes:

1 - Ont été nommés comme Gérants:

Monsieur Bart Cops, préqualifié,

Monsieur Nico Vanherle, préqualifié.

2 - Le mandat est défini pour une durée illimitée.

3 - La Société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque Gérant.

4 - Le Siège Social a été établi au 29, avenue de Monterey, L-2163 Luxembourg.

Fait et Passé à Luxembourg, le 15 mai 2005.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec preuve de leur identité le Présent Acte.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04627. – Reçu 179 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049481.3/000/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

PRIMUS LIFE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 50, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 68.113.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03676, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2005.

Signature.

(051820.3/1026/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

ORGAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 57.960.

—
RECTIFICATIF

Changement de code postal dans l'adresse de deux administrateurs:

- Sandelowsky Ruth 5, Cenacle Close, W Health Road, NW3 7UE Londres, Royaume-Uni;
 - Sandelowsky Steven 5, Cenacle Close, W Health Road, NW3 7UE Londres, Royaume-Uni.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01561. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047463.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

AGAR SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 103.136.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04724, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(051812.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

TERNOVA BETEILIGUNGEN A.G., Société Anonyme.

Registered office: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 105.146.

—
In the year two thousand and five, on the twenty-seventh of May.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

Mrs Christine Coulon-Racot, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of the corporation («société anonyme») TERNOVA BETEILIGUNGEN A.G., with registered office in L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, R.C.S. Luxembourg section B number 105.146,

pursuant to a power given by the board of directors of the said company in its meeting of the 23rd of May 2005.

The minutes of this meeting, initialled *ne varietur* by the appearer and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer, acting in his said capacity, has required the undersigned notary to state his declarations as follows:

1.- The company TERNOVA BETEILIGUNGEN A.G., prenamed, has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 9th of December 2004, published in the Mémorial C, number 412 of the 4th of May 2005.

2.- The corporate capital of the company is fixed at three hundred thousand Euro (EUR 300,000.-) divided into one hundred and fifty thousand (150,000) shares of two Euro (EUR 2.-) each.

3.- Pursuant to article three of the articles of incorporation, the authorized capital is fixed at one million Euro (EUR 1,000,000.-) by the creation and issue of additional shares of a par value of two Euro (EUR 2.-) each.

The board of directors is authorized to increase in one or several times the subscribed capital in the limits of the authorized capital at the terms and conditions which he will fix and to suppress or limit the preferential subscription right of the existing shareholder.

4.- In its meeting of the 23rd of May 2005, the board of directors of the said company has decided to increase the capital by two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-), so as to raise the capital from its present amount of three hundred thousand Euro (EUR 300,000.-) to five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-), by the issue of one hundred thousand (100,000) new shares with a par value of two Euro (EUR 2.-) each.

5.- The new shares have been subscribed and fully paid up by the company (société anonyme) LANNAGE S.A., having its registered office at L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B number 63.130, by payment in cash, so that the amount of two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-) is at the disposal of the company TERNOVA BETEILIGUNGEN A.G., as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

6.- As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article three of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 3. (paragraph 1).** The corporate capital is fixed at five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-) divided into two hundred and fifty thousand (250,000) shares of two Euro (EUR 2.-) each.»

53324

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at three thousand one hundred euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Madame Christine Coulon-Racot, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du conseil d'administration de la société anonyme TERNOVA BETEILIGUNGEN A.G., ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, R.C.S. Luxembourg section B numéro 105.146,

en vertu d'un pouvoir conféré par le conseil d'administration de ladite société en sa réunion du 23 mai 2005.

Le procès-verbal de cette réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, en qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1.- La société anonyme TERNOVA BETEILIGUNGEN A.G., prédésignée, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 décembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 412 du 4 mai 2005.

2.- Le capital social de la société est actuellement fixé à trois cent mille euros (EUR 300.000,-) divisé en cent cinquante mille (150.000) actions de deux euros (EUR 2,-) chacune.

3.- Conformément à l'article trois des statuts, le capital autorisé est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera et à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires.

4.- En sa réunion du 23 mai 2005, le conseil d'administration de ladite société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent mille euros (EUR 200.000,-), pour porter le capital social ainsi de son montant actuel de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), par l'émission de cent mille (100.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

5.- Les actions nouvelles ont été souscrites et entièrement libérées par la société anonyme LANNAGE S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B numéro 63.130, par versement en numéraire, de sorte que la somme de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) se trouve à la libre disposition de la société TERNOVA BETEILIGUNGEN A.G., ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

6.- A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article trois des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. (article 1^{er}).** Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) divisé en deux cent cinquante mille (250.000) actions de deux euros (EUR 2,-) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de trois mille cent euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ch. Coulon-Racot, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 juin 2005, vol. 531, fol. 95, case 1. – Reçu 2.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 juin 2005.

J. Seckler.

(049521.3/231/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

ETHOFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 79.157.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04723, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(051815.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

TOSCANINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 65.597.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04721, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(051816.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

TECHNICAL MARKETING + CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1208 Luxembourg, 6, rue François Baclesse.
R. C. Luxembourg B 55.828.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04742, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de TECHNICAL MARKETING + CONSULTING, S.à r.l.

FIDUPLAN S.A.

Signature

(051842.3/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

QUANTICO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 27.630.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, réf. LSO-BG01111, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(057042.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

QUANTICO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 27.630.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, réf. LSO-BG01106, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(057043.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

AGENOR S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 30.010.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04738, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de AGENOR S.A. HOLDING

FIDUPLAN S.A.

Signature

(051843.3/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

A.T.M. LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9906 Troisvierges, 6, rue Staedtgen.
R. C. Luxembourg B 102.075.

L'an deux mille cinq, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- 1) La société SAPPHO HOLDING S.A., avec siège social à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy, ici représentée par Madame Lydie Zenners, en vertu d'une procuration sous seing privé.
- 2) La société DECKER & DELPERDANGE SPRL, avec siège social à B-6600 Bastogne, 5, rue de la Citadelle, inscrite au registre de commerce de Neufchâteau sous le numéro 20.460, ici représentée par Monsieur Daniel Decker, en vertu d'une procuration sous seing privé.
- 3) Monsieur Daniel Decker, vitrier, né le 1^{er} janvier 1952 à Bastogne (B), demeurant à B-6600 Bastogne, 5, rue de la Citadelle.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes, pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sub 1) et 2), sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée A.T.M. LUX, S.à r.l., avec siège social à L-9906 Troisvierges, 6, rue de Staedtgen, constituée sous la dénomination de EUROPEAN CONSULTANCY SERVICES & INDUSTRIES, S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire Martine Weinandy, alors de résidence à Clervaux, en date du 25 novembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 573 du 10 novembre 1995 du 16 décembre 1999, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentaire en date du 27 décembre 2004, non encore publié au Mémorial.

Par la présente, la société SAPPHO HOLDING S.A., prénommée sub 1), telle que représentée ci-dessus, déclare céder:

- les quatre cent soixante-dix (470) parts sociales qu'elle détient dans la société à responsabilité limitée A.T.M. LUX, S.à r.l. (anciennement EUROPEAN CONSULTANCY SERVICES & INDUSTRIES, S.à r.l.), à Monsieur Daniel Decker, prénommé sub 3), qui l'accepte, moyennant le prix de cinq mille huit cent vingt-huit euros (EUR 5.828,00), payé dès avant ce jour, et hors la comptabilité du notaire instrumentaire, ce dont quittance.

Suite à cette cession, les comparants sub 2) et 3), agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société A.T.M. LUX, S.à r.l. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société pour le fixer à l'adresse suivante: L-9906 Troisvierges, 6, rue Staedtgen.

Et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. (1^{er}. alinéa).** Le siège de la société est à Troisvierges.»

Et dans sa version allemande:

«**Art. 2. (1. Absatz).** Der Sitz der Gesellschaft ist in Troisvierges.»

Deuxième résolution

Les associés décident de révoquer Monsieur Johannes Thönnès, de ses fonctions de gérant avec effet immédiat, et de le remplacer, pour une durée indéterminée par:

Monsieur Vincent Poncelet, employé, né le 14 août 1970 à Dinant (B), demeurant à B-6990 Marenne, 4, rue de Li-gnières.

Vis-à-vis des tiers la société sera engagée en toutes circonstances par la cosignature obligatoire du gérant technique et du nouveau gérant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euro (EUR 1.000,00).

Dont acte, passé à Clervaux, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: L. Zenners, D. Decker, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, vol. 148S, fol. 5, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la Société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 mai 2005.

P. Bettingen.

(049628.3/202/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

MECANET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 89, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 78.836.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, réf. LSO-BG00454, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour MECANET, S.à r.l.

Signature

(056997.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

CM TRANSPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4711 Pétange, 163, rue d'Athus.

R. C. Luxembourg B 54.227.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, réf. LSO-BG00455, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour CM TRANSPORTS, S.à r.l.

Signature

(056999.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

WINTERSPORT INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 51.942.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, réf. LSO-BG01120, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(057030.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

ATLANTIS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 80.882.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, réf. LSO-BG01118, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(057036.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

SUD LOISIRS CARAVANES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 25, Bohey.
R. C. Luxembourg B 98.320.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08386, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour SUD LOISIRS CARAVANES, S.à r.l.

Signature

(057003.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

SIPAM PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 13.937.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, réf. LSO-BG01099, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(057045.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

SIPAM PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 13.937.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, réf. LSO-BG01102, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(057054.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

INCODEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 98.801.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05443, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

Signature.

(051766.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.
